

DISTINCTIONS FEDERALES :

a) INSIGNE DE DIRIGEANT DE CLUB :

Un insigne spécial est décerné aux dirigeants de club, titulaires depuis au moins **20 années ininterrompues ou 25 années non consécutives** de la carte spéciale (carte bleue) de dirigeant responsable ou d'administrateur prévue aux art. B.311 et B.156.4

b) CARTE D'INVITATION PERMANENTE :

Une carte d'invitation permanente C est décernée aux dirigeants de club, affiliés depuis au moins **50 années ininterrompues** et titulaires pendant au moins 25 années ininterrompues de la carte spéciale (carte bleue) de dirigeant responsable ou d'administrateur prévue aux art. B157.2.

Les candidats à l'obtention de l'insigne de dirigeant de club et/ou de la Carte d'Invitation Permanente seront présentés par le Correspond Qualifié de leur club, par lettre ou par mail adressé à M. le Secrétaire Général de l'URBSFA, Avenue Houba de Strooper 145/1 à 1020 BRUXELLES, pour **le 31 MARS au plus tard**.

Il est indispensable d'établir, pour chaque candidat, une note biographique distincte (nom, prénom, lieu et date de naissance, date de nomination en qualité de Membre, fonctions exercées au sein du Comité, interruption éventuelle, etc...)

Sportivement vôtre,

Guy Van Binst

Manager Régional Luxembourg

tel : 063.24.50.61

fax : 063.24.50.63

guy.vanbinst@acff.be

CP LUXEMBOURG

